

ETYMOLOGIE

Les Romains à Montsevelier. - La roche des Hairodes. - Mines d'or. - Les chercheurs d'or. - La fontaine du cher temps.

Le village de la Montagne, - Montisvilla - Montsevelier - porte encore dans son nom la trace des Romains qui habitèrent la vallée et y laissèrent, avec les débris cachés sous le sol, les souvenirs toujours vivants de leur séjour dans ces contrées. Aujourd'hui encore, quand on veut dans cette partie de la vallée désigner un homme qui ne parle pas la langue des germains, l'allemand, on l'appelle Romain; comme si les siècles n'avaient pu effacer la ligne de démarcation qui a séparé les vaillants maîtres de la Rauracie, les Romains qui avaient apporté leur langue et leur civilisation jusque dans nos vallées, et les barbares, les allemands qui franchirent le Rhin et refoulèrent les latins jusqu'aux confins les plus ignorés des terres conquises.

On trouve encore à Montsevelier des traces du séjour des Romains; près du village, les champs dits sur la ville, désignent la place d'une villa, ce qui est confirmé par quelques fragments de tuiles à rebords. Entre Corban et Montsevelier, un des contreforts de la montagne porte le nom de Piamont, Planus mons. Sur la croupe, formant un plateau un peu incliné vers le sud, on remarque des vestiges de retranchements. Au point le plus élevé, un carré on mur de 20 pieds de côté rappelle toutes les dispositions consacrées par les Romains à l'établissement de leurs camps. Ce plateau était très favorable à une station militaire.

Une légende conservée à Montsevelier rappelle le séjour dans une crevasse de la montagne d'habitants étranges, qui vivaient dans une caverne profonde sise sur le versant de Montsevelier, en face d'une autre cavité, du côté de Corban, ayant les mêmes proportions que celle-là. C'est la roche des Hairodes, dit la tradition. Il y a là tout près, des cascates, des eaux fraîches et abondantes, tombant dans des bassins creusés dans le roc, baignoires naturelles d'une forme irréprochable. Les hôtes de ces lieux étaient, dit-on, de mœurs simples et douces; ils ne quittaient pas ces parages où ils semblaient se cacher et vivre dans l'éloignement de toute relation avec le voisinage. Lorsqu'au printemps ou en automne, les habitants de Montsevelier s'en allaient travailler leurs terres dans le vallon des Meuzats, les Hairodes se montraient avec un air bienveillant et pacifique; ils tenaient à la main des gâteaux de leur façon qu'ils offraient à tout venant. Si on les acceptait, ils paraissaient heureux; si on les refusait, ils entraient en colère et maltraitaient ceux qui repoussaient leurs offres. Le peuple disait qu'ils avaient leur four à gâteaux dans la grotte sur Corban, qu'on appelait le four des Hairodes. Chaque année, disait-on, les Hairodes, à un jour fixé, s'exerçaient à la course. Un but était déterminé; tous partaient à un signal donné et le dernier arrivé reconnu le plus faible était porté sur un bûcher allumé et mis à mort. On trouve, dans l'histoire des barbares, qui ont envahi l'empire romain au 4 et au 5ème siècle, des détails de mœurs qui rappellent les Hairodes de Montsevelier. Les Hérules en particulier avaient pour les infirmes et les vieillards de la nation des traitements barbares, qui mettaient fin à leur misérable existence. Lorsqu'ils étaient reconnus inhabiles à la course, on les portait sur un bûcher préparé où on les poignardait, puis on y mettait le feu et ils périssaient ainsi on présence de tout le peuple (1).

(1) Voir l'histoire du Bas Empire, par Lebeau.

On a cru longtemps qu'il y avait des mines d'or et d'argent dans les pâturages de Montsevelier. On y a fait souvent des fouilles et des travaux secrets. Encore en 1838, un Bâlois attiré par l'appât des trésors enfouis sous terre défonçait le sol au sommet du pâturage de la Combe, pour y retrouver le filon d'or ou d'argent qu'on y disait caché. Il n'y trouva qu'une perte sèche de quelques écus. Une tradition fort ancienne assurait que du côté d'Erschvil, à peu de distance de la borne des cantons, il y avait une grotte profonde où se cachaient d'immenses trésors. La grotte ou l'excavation existe on effet; on y descend à l'aide de cordes et après de grands efforts, on arrive au milieu de blocs énormes de rochers qui semblent être tombés là et laissent passage entre leur masse à l'explorateur et au curieux. On assure qu'au siècle dernier, un homme de Montsevelier pénétra dans ces abîmes; qu'il y trouva réunis des trésors immenses, mais que, surpris par la chute d'un rocher, il fut à moitié écrasé. Il poussa des cris qui furent entendus; ou accourut à l'entrée de l'abîme, mais un homme seul eut le courage d'y descendre; il lui fut impossible de dégager le téméraire explorateur de la

caverne; on assure que, recueillant de sa bouche mourante les aveux du pénitent, il les transmit au curé qui se tenait à l'entrée du qui de là put absoudre son malheureux paroissien. Le fait est que vers 1842, deux jeunes gens de Montsevelier s'échappèrent une nuit, à l'insu de leurs familles et, armés de cordes et de chandelles, s'engagèrent dans le chemin de la fameuse caverne. A une grande profondeur, ils reconnurent avec effroi les ossements d'un mort, à moitié enfouis sous une terre jaunâtre. Ils poursuivirent leur chemin, mais tout à coup leur lumière s'éteignit et l'humidité de la grotte ayant rendu inutiles leurs allumettes, ils se trouvèrent tout à coup plongés dans l'obscurité la plus profonde. La peur les saisit. Tremblants, marchant à tâtons, craignant à chaque pas de se heurter contre le rocher ou de tomber dans quelque précipice, ils firent vœu, s'ils revenaient au jour, de rapporter avec eux et d'ensevelir en terre sainte les ossements du malheureux qui les avait précédés. Le matin, quand les bons paroissiens de Montsevelier arrivaient à l'église pour entendre la messe, ils aperçurent sur le cimetière des Ossements mêlés à une terre rougeâtre qui semblaient déposés là depuis quelques heures. La justice fut informée; le préfet de Delémont fit une enquête; les deux jeunes gens avouèrent leur téméraire excursion et on enterra religieusement les restes qu'ils avaient recueillis et rapportés des profondeurs où ils avaient failli être ensevelis vivants.

Au pied de la montagne qui sépare Montsevelier de Grindel, une source très abondante a paru tout à coup en 1817: c'était l'année de la pluie et de la misère. Des anciens du village se rappelaient que cette source avait coulé à d'autres époques désastreuses et qu'on la nommait la fontaine du cher temps. En 1817, elle coula toute l'année. Il est probable que les pluies continuelles de cette époque lamentable firent déborder le réservoir qui se déverse en temps ordinaire du côté du Grindel et que les eaux ne pouvant trouver un passage suffisant de ce côté, se firent un chemin vers Montsevelier et qu'elles ne cessèrent de s'échapper par cette nouvelle issue qu'après les pluies de 1817.

Lucelle propriétaire à Montsevelier en 1139. - Les nobles de Montsevelier 1242-1482. – Le château et les armes des chevaliers de Montsevelier.

En 1138, Berthold de Douane, sur le lac de Biene, possédait un domaine ou une terre à Montsevelier, prædium apud Muzivilir. Il en fit don à l'abbaye de Lucelle que saint Bernard venait de fonder à quelques lieues de là. Frédéric, comte de Ferrette, Henri d'Asuel, et Oudelard comte de Soyhières furent témoins de cette donation du noble de Douane. On trouve cette propriété de Montsevelier signalée dans les bulles confirmatives des possessions de Lucelle.

Le pape Innocent II on 1139, l'appelle Curiam de Munhewilare, avec ses dépendances et ses dîmes; l'empereur Conrad III d'Allemagne mentionne également ce domaine de Muzvillare on 1139. En 1146, Ortlieb, évêque de Bâle, attribue à l'abbaye de Lucelle, 16 colonges à Muzivilare, sans prés ni forêts, d'un revenu de 12 livres. Lucelle vendit plus tard ses propriétés à Montsevelier, car le registre de ses terre au siècle dernier n'en rapporte aucune dans cette localité (1). (1) Archives de l'ancien évêché de Bâle. Trouillat t.I passim

Au XIVE siècle, Henkin Scheynort de Rambeyaoux tenait en fief de l'église de Bâte le fief de Montsevelier (1394), consistant en certaines rentes à Petit-Lucelle, Grindel, Courtetelle, Courroux, Courcelon, etc. (2). (2) Livres des fiefs nobles f. 96. (Ibid.)

Lorsque Pierre Marschalck de Delémont, chanoine de Moutier, fonda en 1349 dans son église collégiale l'autel de la Conception de la Sainte-Vierge et de tous les saints, il donna à cet autel, entre autres propriétés, une rente de 12 setiers blé et avoine dans la ville de Montsevelier.

Les nobles de Montsevelier remontent au XIIIème siècle. Le premier seigneur de ce nom, Ulrich de Montsevelier: Ulricus de Motzewilre, paraît en 1242, comme témoin dans un acte de vente fait en faveur de l'abbaye de Bellelay (3). (3)Cartulaire de Bellelay, p. 64.

Il eut deux fils, le chevalier Henri de Montsevelier. de Muzwilr qui vivait on 1291 et Ulrich, chevalier comme son frère, qui jouissait à la même époque d'une partie du péage de Delémont, du consentement de Guillaume de Glères, sire de Montjoie qui était seigneur du fief dont relevait ce péage (4). (4) Archives du château de Porrentruy.

Le chevalier Henri de Montsevelier eut trois fils: Conrad, chevalier comme son père (1319), mort avant 13.43, Hartmann ou Herman, chevalier (de Mutzvilre) qui figure comme mandataire de l'évêque de Bâle, Gérard de Wippingen, dans un acte du 8 janvier 1320, il vivait encore en 1338, et Henri de Montsevelier (1328). Ces trois frères tenaient en fiefs de l'église de Bâte les dîmes de

Courtetelle, de la Lucelle, de Grindel, de Mervelier, de Courroux et de Courcelon; à Vermes, à Tramelan, ils avaient des redevances en blé et en avoine; à Rebeuvelier une forêt, sous le château de Delémont (le Vorburg) plusieurs possessions, ainsi qu'à Courrendlin et. Vicques (1). (1) Trouillat, t. 3, p. 348. Ils tenaient encore des frères Thuringue et Rodolphe sires de Ramstein, et Imier de Rudiswyl, d'autres fiefs dans le Sornegau, et sept sols de rente à Delémont; tous ces fiefs provenaient de l'église de Bâle à qui ils appartiennent (2). (2) Ibid., p. 443.

L'archidiacre de Salignon, chanoine de Moutier Grandval, Ulrich de Mussevelier était fils du chevalier Utrich, nommé ci-dessus.

Il figure, au nom de son chapitre, dans une sentence arbitrale qui détermine, en 1817, les dîmes appartenant à Moutier sur le territoire de Coeuve (3). (3) Ibid. t. 3, p. 255. En sa qualité d'archidiacre du chapitre de Salignon, il devait visiter toutes les paroisses de cette circonscription, à chaque année bissextile. Dans la visite qu'il fit à Boecourt en 1321, il voulut exiger deux repas par jour du curé de cette paroisse. Le curé s'y refusa; l'abbé de Bellelay, Lambert, protesta contre les prétentions de l'archidiacre. Il y eut procès: le chapitre de Moutier fut choisi comme arbitre; on décida de consulter un juriste de Bâle; mais l'archidiacre refusa de supporter une partie des frais nécessités par cette consultation et l'affaire n'eut pas d'autres suites (1). (1) Archives de l'ancien évêché de Bâle.

Ulrich de Montsevelier figure dans le Liber vite de Moutier, à la date du 13 janvier. Il donna au chapitre, pour lui et ses bienfaiteurs, parents et amis, un revenu de 25 sols et de 16 mesures d'avoine. Son anniversaire se célébrait dans l'église de Moutier, le 13 janvier, veille de saint Hilaire (2). (2) Liber vitæ, Monast. Grandv.

Un noble de Spiegelberg (Muriaux), Imier le jeune, avait épousé en 1329, Catherine de Montsevelier, qui mourut avant 1340. Dans un acte de 1337, Imier de Spiegelberg prend le titre de Montsevelier. Il avait pour beau-frère l'écuyer Dieschin de Montsevelier qui vivait encore en 1362. Ce Dieschin eut deux fils, Pierre ou Pirrenat, de Montsevelier, bourgeois de Delémont (1381-86-90), et Conrad de Montsevelier, écuyer, qui paraît en 1394 (3). (3) Trouillat, t. 3 et 4 passim.

Noble homme, Henry de Montsevelier était châtelain de Saint-Ursanne on 1479-1482. Noble Demoiselle, Ally de Montsevelier demeurait en 1530 à Delémont où sa famille avait une maison qui portait le nom des Mutzwilre, en 1327 (4). (4) Acte du 25 avril 1327. - Trouillat, t. 3, p. 726.

Le château des chevaliers de Montsevelier était tout près du village qui porte leur nom, au-dessous de la tuilerie du côté sud, près de la source du village qui pouvait servir à remplir les fossés du château. Ils portaient sur leurs armoiries, comme les nobles de Delsberg, d'argent à deux demi vols accostés et adossés de gueules.

La République libre de Montsevelier 1792-1797.

Par sa position entre les montagnes de Soleure et les villages de Mervelier et de Courchapoix qui appartenaient à la prévôté de Moutier et. faisaient partie de la neutralité helvétique, le village de Montsevelier se trouva on 1793, on dehors de toute communication avec la vallée occupée par les Français, et forma comme une petite république indépendante. L'accès de son territoire n'étant possible qu'en passant sur des terres étrangères et interdites aux Français, on dut laisser cette commune s'administrer elle-même et faire un petit Etat dans l'Etat. Le curé Kœtschet de Courroux qui a fait l'histoire de cette époque mémorable, relate ce fait au chapitre 2 de son premier volume.

La prévôté de Moutier-Grandvai, dit-il, recourut aux Bernois ses protecteurs, pour les supplier de bien vouloir les comprendre dans leur neutralité; ce qu'ils obtinrent. facilement. En conséquence, les Bernois en écrivirent de suite à l'ambassadeur français résidant à Bâle

qui on informa la Convention à Paris. Il y fut arrêté que la prévôté de Moutier-Grandval était comprise dans la neutralité helvétique, qu'on n'y enverrait pas de troupes et qu'elle serait respectée comme la Suisse.

Cette prévôté devint donc comme une petite république qui fut gouvernée par un conseil, composé d'un président, d'un procureur général et de quelques conseillers. Ce conseil s'assemblait toutes les semaines Moutier, jugeait les causes criminelles et civiles. Trois de ces conseillers étaient pris dans les communes catholiques et les autres chez les calvinistes. On fit mettre aussitôt. des poteaux aux frontières avec une inscription sur fer blanc, portant que là commençait la prévôté de Moutier-Grandval. On établit deux piquets dans la prévôté, un à Courrendlin et l'autre à Courchapoix.

Chaque piquet était composé de cinq hommes armés et d'un commandant. Ils ne subsistèrent pas plus de deux ans, parce qu'on reconnut l'inutilité et que d'ailleurs leur entretien qui se montait à un louis par jour pesait singulièrement sur ce peuple.

Le petit village de Montsevelier eut aussi le privilège d'être exempt de soldats, parce qu'il se trouvait entre la Suisse et la Prévôté et que la France ne voulait pas violer un territoire neutre. Il est bien vrai que quelques Français voulurent une fois tenter d'entrer dans ce village et même armés, mais les habitants de Courchapoix, on ayant ou vent, vinrent les attendre dans une petite forêt près du chemin et lâchèrent quelques coups de fusil. Ce qui épouvanta les soldats français qui vinrent annoncer à Delémont qu'il y avait une forêt toute remplie de Suisses près du pont de Cran. Sans doute que ces militaires avaient été envoyés à Montsevelier seulement par quelques patriotes de la ville ou par quelques-uns de leurs chefs, puisque le gouvernement français n'y a plus envoyé personne par après (1). (1) Histoire du pays de Porrentruy, par M. Koetchet, p. 118 et suiv.

Cependant, les républicains de Delémont essayèrent de faire connaître à Montsevelier les bienfaits dont ils faisaient jouir les autres parties de la vallée. Un jour des soldats déguisés allèrent afficher aux portes de l'église les proclamations de la République française. La petite république de Montsevelier se soucia fort peu des affiches de sa grande sœur et les femmes se chargèrent de lacérer et de faire disparaître les papiers de Delémont. On n'y revint plus. Du reste, pour sauvegarder son indépendance la république en miniature fit mettre en permanence sur une petite élévation, au pied du Largemont, l'unique mortier qui lui appartenait; le guet de nuit se tenait toujours prêt à signaler et à repousser au besoin l'arrivée des Français sur le territoire de Montsevelier. Il n'en fut rien et la petite république disparut en 1797 avec la neutralité helvétique.

On constate que pendant les années de son indépendance, de 1792 à 1797, il n'y eut à Montsevelier, ni procès, ni huissiers, ni querelles et que jamais la paix n'y fut plus profonde et plus générale. Aussi les émigrés en grand nombre y cherchèrent un refuge. Dans le nombre il se trouva quelques espions qui firent les insolents et cherchèrent à molester les habitants. Un jour, armés de tridents et de faux, les gens de Montsevelier les chassèrent de leur territoire et les conduisirent de la sorte jusqu'aux limites de la prévôté.

En 1840, on trouva dans une forêt, voisine de la métairie du Champre, un trésor enfoui sous un tronc d'arbre: il y avait des pièces d'argent antérieures à la république, pour trois à quatre cents francs. On suppose que quelque émigré, avant de quitter Montsevelier où il s'était réfugié, avait caché son trésor dans la forêt croyant pouvoir le retrouver un jour et que la mort l'aura empêché d'exécuter ce projet.

La position de Montsevelier sur les frontières de la Suisse favorisa la contrebande qui prit dans la paroisse des développements désastreux. La plupart des jeunes gens abandonnèrent les travaux des champs et se livrèrent à ce dangereux métier; ils prenaient les objets de contrebande à Beinwil et à Erschwil, traversaient la Birse entre Boerschwil et Liesberg et allaient jusqu'à Belfort. Ils avaient des éclaireurs qui les précédaient et parfois les douaniers les poursuivaient de leurs balles.

Le village de Montsevelier ne s'enrichit pas des produits de la contre bande et la moralité de la paroisse en souffrit beaucoup.

Rôle de la paroisse de Montsevelier 1762. - Débats au sujet du bois du curé 1621-1774. - La dîme de Montsevelier. - La fabrique, ses revenus.

En 1762, on dressa un rôle des droits du curé de Montsevelier; l'ancien rôle avait disparu et on n'en avait plus aucun souvenir. Voici les points principaux du rôle de 1762, qui fut dressé par « honorable sieur Jean-François Koller, maire de Montsevelier, Erhard Koller, ambourg de Montsevelier, Hanslé Fleury, ambourg de Mervelir, et Joseph Lachat, ambourg de la Scheulte. »

1. La paroisse donne au curé annuellement 28 charrées de bois, moitié perche et moitié sapin, que les paroissiens doivent livrer à chaque Saint-Martin, bien entoisé, fendu et conditionné à leurs propres frais, et le tout fidèlement accompli. Le curé, de son plein gré et libre volonté, donne à deux hommes et non davantage, par charrée ou demi toise, un repas à son plaisir. Si avec les 28 charrées ou 14 toises, la toise a 7 pieds de roy de haut et de large, le curé n'avait pas suffisamment de bois, alors il lui serait loisible d'en faire et prendre à son propre usage, où les paroissiens le prennent, sans qu'eux puissent l'empêcher. Tout ceci est tiré d'une sentence du 6 mai 1707, confirmée de son

Altesse Jean-Conrad, d'heureuse mémoire.

2. Les paroissiens labourent les dots quatre fois l'année, savoir au printemps, vers le commencement de juin, après les foins et en septembre pour le blé. Le curé choisit tel jour qu'il veut. Il donne à manger le matin et quand ils ont achevé à trois personnes par charrue quand on sème et à deux seulement les autres fois.

3. Le curé peut envoyer sur les champoix de Montsevelier, tout le bétail qu'il peut hiverner. On lui garde franc 4 bêtes, à la réserve qu'à Noël, il donne aux bergers qui les gardent, une miche de pain à chacun. A la Pentecôte et à la dédicace, il donne comme les autres, une petite reconnaissance qu'on appelle conferouse. Pour les autres bêtes que les bergers lui gardent, il les paye. Mais ce qu'on garde au tour, le curé en est exempt.

4. Le curé n'est point obligé de faire aucune réparation en la maison curiale. C'est la paroisse qui les fait toutes et qui les paye sans contredire.

5. Pour un mariage et tout ce qui le concerne, on donne 25 sols et tous les conviés vont à l'offrande. Pour la publication des bans et l'attestation on doit aussi un florin. Au clavier 10 sols.

6. Pour un mortuaire célébré avec 3 messes basses, on paye 25 sols et les parents du défunt vont à l'offrande aux 3 obits et quatre dimanches consécutifs; et ces 7 fois, on donne ou offre toujours une miche de pain. Le clavier a 6 sols et un pain.

7. Quand le curé dit la messe pour la paroisse ou pour une communauté, à leur réquisition, il a pour s; rétribution dix sols. Si les paroissiens demandent une procession, outre celles qui se font communément dans la paroisse, ils payent le curé à proportion du voyage.

8. Le curé est en droit d'assembler tous les ans les chefs de famille de sa paroisse dans l'église pour entendre lecture des droits curiaux; il retire 5 livres au jour de la dite assemblée et il donne le dîner à deux députés.

9. Celui qui manque 3 dimanches consécutifs d'assister à la messe de sa paroisse doit annuellement une amende de 3 livres, payable au curé, à moins il n'allègue une raison légitime.

10. Celui qui viole un dimanche ou une fête de commandement par des oeuvres serviles ou en négligent la messe, lorsqu'elle est commandée de l'Eglise, payera aussi trois livres.

11. Chaque communiant est obligé d'aller à l'offrande aux 4 fêtes solennelles qui sont Noël, Pâques, Pentecôte et la Toussaint, et celui qui néglige la dite offrande qui consiste on une rappe est amendable de 3 livres. - L'année bissextile, toutes amendes appartiennent au révérendissime archidiacre.

La paroisse de Montsevelier devait à son curé 28 petits chars de bois pour son affouage. Il y eut à différentes époques contestations à ce sujet. Déjà en 1620, le châtelain de Delémont, Henry Gindre, est appelé à statuer sur ce débat. « Les paroissiens de la Scheulte remontent que leur lieu était du chapitre de Moutier Grandvaux, qu'ils n'avaient de bois leur appartenant en particulier, que ledit chapitre de MoutierGrandvaux ne voulait permettre qu'ils menassent bois, hors du lieu, requérant partant être exempts du fuage répété. » Malgré cela, les paroissiens de la Scheulte furent condamnés à y satisfaire pour leur afférent, comme un autre.

D'autres sentences rendues le 4 février 1621, par le lieutenant Wicka, le 28 juin 1641, à Courchapoix, par le châtelain Schenck de Castell et le 8 juillet 1707, par le prince évêque de Bâle, Jean-Conrad de Reinack, reconnurent qu'en vertu des anciens usages, on devait fournir et livrer par chaque paroissien annuellement une charrée de bois au curé; soit en totalité 28 charrées bien entoisées. Malgré ces arrêts réitérés, les contestations ne cessèrent pas entre le curé de Montsevelier et ses paroissiens. Ceux-ci adressèrent au vicaire général, Haus, une requête où le curé était peu ménagé (1707); le curé, messire Guerru, répondit et fit un tableau très-peu flatteur de ses paroissiens. « A son arrivée dans la cure de Montsevelier, écrit-il en 1707, au suffragant Haus, les gens de cette paroisse étaient si pauvres, qu'ils auraient fait pitié à leurs ennemis propres, Dieu sache à leurs pasteurs, témoin toute la ville de Delémont dont les rues retentissaient des voix larmoyantes de ces bonnes gens qu'on appelait vulgairement et communément les effaimés di vah lai jui c'est-à-dire les affamées de la vallée; et en effet à peine y avait-il 15 bourgeois dans chaque communauté de Montsevelier et de Mervelier dont les enfants n'allassent mendier; et aujourd'hui (mars 1707), Dieu merci, il n'y on a pas 15 de tous qui cherchent aumône. » Une fois, le curé envoya

un homme pour couper du bois sur les montagnes de Mervelier; ils mirent le curé à l'amende du banvard pour un louis blanc qu'il a payé et ceux de Montsevelier l'ont grondé et traité de très rudes paroles pour le même sujet. « Il est faux que le curé ait refusé le repas aux laboureurs de sa dot. Il les a toujours servis fort libéralement et à la bonne foi, car sept grandes miches de pain, pur et fin bon blé, cinq écuelles, chacune d'un pot et demi d'orge cuit au lait gras, quatre écuelles, chacune d'un pot et demi de soupe très-bien assaisonnée pour 12 hommes et 6 petits garçons ou filles ont fait dernièrement le repas de leur journée. Est-ce là un petit et maigre repas pour des paysans, s'ils n'étaient trop gras. »

Quand la commune de Mervelier fut distraite de Montsevelier pour faire une paroisse séparée, elle refusa au curé de Montsevelier la part de bois d'affouage qu'elle devait lui payer. Il y eut procès. Toutes les juridictions furent épuisées et on alla jusqu'à la chambre d'appel de Wetzlard, qui par arrêt du 17 janvier 1772, condamna les habitants de Mervelier à fournir au curé les bois d'affouage comme de coutume. Pour mettre fin à ces débats, un bienfaiteur anonyme versa 400 livres bâloises dans la caisse des églises de la vallée de Delémont pour que l'intérêt de cette somme servit chaque année à payer le bois que Mervelier et la Scheulte devaient fournir au curé de Montsevelier. Le prince Simon-Nicolas de Montjoie, approuva le 15 avril 1774 cette donation (1). (1) Archives de la cure de Montseweiler.

En 1635, au rapport du vicaire général, Thomas Henrici, la dîme de toute la paroisse était partagée en 40 parts; le curé en avait 2, la fabrique 5, les chanoines de St-Ursanne 10, l'évêque de Bâle 2 provenant des nobles de Sigelman, et les nobles de Bolossier 2. Le curé avait encore 10 ½ arpents de champs, des prés pour 4 voitures de foin.

La fabrique de Montsevelier était riche pour cette époque. Elle avait 4 mesures et 22 sesterces de blé et 4 mesures 20 sesterces d'avoine; 51 livres il sols de revenus et 2 ½ mesures d'huile.

En 1682, ses revenus montaient à 243 liv. 14 s. 8 d.; en 1753, à 429 liv. 12s. 9 d.; en 1791, à 502 liv. 15 s. 8 d. En 1805, les recettes se bornaient à 72 boisseaux de blé et autant d'avoine, et 32 livres 10 sols en argent et un pot ½ d'huile. En 1809, les recettes atteignaient le chiffre de 253 francs 90 centimes.

L'ancienne église de Montsevelier. – La nouvelle consacrée en 1662. – Saint Georges, saint Sébastien, saint Quirin, patron de Montsevelier. – Inventaire de l'église. – La confrérie du saint Rosaire 1665. – Ses fondations sauvées à la révolution. – Chapelle de saint Grant entre Montsevelier et Mervelier. – Collature de la paroisse de Montsevelier. – Curé de Montsevelier de 1321 à 1878. – Prêtres et religieux de Montsevelier. – Le R. P. Koller de Montsevelier, provincial des capucines suisses. – Population de Montsevelier 1635 à 1870. – Femmes de Montsevelier.

La vieille église de Montsevelier était en 1635 caduque, ruineuse et si petite que l'on devait faute de place, stationner devant la porte. Le maître-autel était dédié à saint Georges, patron de la paroisse; il n'y avait qu'un autel latéral où l'on ne disait jamais la messe. La tour menaçait ruine également; on n'y voyait pas de croix. Le cimetière était inabordable; il y avait un côté où par superstition, personne ne voulait être enterré (1) (1) Visite pastorale de Thomas Henrici, en 1635.

Ce ne fut qu'en 1661 qu'on se décida à faire une nouvelle église à Montsevelier. Elle fut solennellement consacrée le 17 dimanche après la Pentecôte 1662, par le suffragant Gaspard Schnorf, évêque de Chrysopolis, in partibus. C'est cette église qui existe encore aujourd'hui. Le maître-autel est dédié au patron saint Georges, l'autel latéral de gauche à Notre-Dame du Rosaire, celui de droite à saint Joseph.

En 1779, au mois d'août, un père capucin du couvent de Delémont érigea dans l'église de Montsevelier un chemin croix que le curé Bouvier y avait fait placer.

La paroisse de Montsevelier qui comprenait jusqu'en 1771, les communes de Montsevelier, Mervelier et la Scheulte, a toujours reconnu saint Georges pour son patron. Le jour de sa fête, 23 avril, la fabrique payait au curé 1 livre 10 sols et 2 livres aux deux maires, luminier et clavier. A côté de ce patron principal, Montsevelier avait deux autres patrons, saint Sébastien et saint Quirin, martyrs, dont on célébrait solennellement la fête, la première le 20 janvier et celle de saint Quirin, le 30 mars. Ce saint martyr était invoqué particulièrement pour les maux de gorge: on se rendait en pèlerinage à Montsevelier pour invoquer saint Quirin. En 1840, Mlle Charlotte-Renée-Anne de

Verger, de Delémont, légua 192 francs à l'église de Montsevelier en reconnaissance d'une guérison qu'elle attribuait à saint Quirin invoqué par elle à Montsevelier.

Dans la visite pastorale que le supérieur du séminaire de Porrentruy, M. Joseph Baur, curé de Mervelier, fit à Montsevelier au nom de l'archidiacre de Maller le 20 décembre 1781, il fut ordonné de racommoder le petit clocher fort endommagé de même que l'avant toit sur la porte du côté du midi à demi ruiné ; de faire de nouveaux banc et de reculer le juché qui avançait trop, de mettre au maître-d'autel un autel portatif, parce que la mense (table) était cassé. L'inventaire de l'église dressé à cette occasion, porte 3 calices dont deux d'argent doré, un ciboire d'argent doré, une croix d'argent, Une monetrane de cuivre doré, 16 chasubles, 4 missels, 3 chapes, les saintes ampoules d'argents, etc.

La fabrique de Montsevelier donnait chaque année 25 livres bâloises au maître d'école « moyennant bien faire son devoir »

La confrérie su très saint Rosaire fut établie à Montsevelier en 1665. Elle eut de suite ses fondation et ses ornements propres. L'inventaire dresse la même année accuse 65 livres 19s, 8d, de revenus provenant d'obligation et de constitutions. Le curé de Chiquet avait fondé 17 messe à dire tous les mois et aux fêtes principale de la sainte Vierge. Tous les dimanches et aux cinq fêtes majeures de la saintes Vierges, Une lampe devait rester allumée pendant toute la journée devant l'autel du Rosaire. La confrérie payait aussi la poudre « qu'on braque les mortiers le jour de la Fête-Dieu ». Tous les jours, on récitait un chapelet devant Notre-Dame du Rosaire avec les litanie de la sainte Vierge.

En 1808, les recettes de la confrérie du Rosaire de Montsevelier de montaient à 193 livres 28 sols et les dépenses à 181 livres 63 cents. Ces fonds importants avaient été sauvés lors de la prise de possession de Montsevelier par les Français en 1797, par le dévouement d'une femme courageuse de cette paroisse. Le receveur du Rosaire, nommé Koller, était détenteur de l'argent appartenant à cette confrérie ; il se voyait obligé de le remettre aux nouveaux maîtres du village. Sa femme l'engagea à le déposer dans la chambratte (la sacristie) par devant témoins ; ce qui fut fait. Pendant la nuit, une main courageuse que chacun connut, brisa un carreau de la fenêtre de la sacristie et l'empara du trésor. On ne fit aucune pour suite, on n'envoya pas de commissaire, on ne mit personne en prison et le rosaire garda ses capitaux qui font encore aujourd'hui la fortune de l'église de Montsevelier.

A quelques pas du village, sur les frontières de la paroisse, du côté de Mervelier, se trouve une petite chapelle, dédiée à saint Grat, évêque et aux saints Abdon et Dennen. Suivant une tradition constante, elle fut bâtie vers le milieu du siècle dernier, suivant un vœu fait par la paroisse de Montsevelier. Un tableau placé derrière l'autel représente un tempête ; on voit la grêle tomber sur des campagnes couvertes de moissons dorées. Montsevelier avait été en effet ravagé par la grêle dix-huit ans de suite. Pour se préserver de ce fléau, on fit vœu d'élever une chapelle en l'honneur des saints Grat, Abdon et Sennen. La grêle ne reparut pas l'année suivante et depuis cette époque, Montsevelier en a été presque toujours préservé. Chaque année, on faisait neuf procession entre les deux fêtes de la sainte Croix à la chapelle de saint Grat.

Le droit de colature de la cure de Montsevelier était exercé par la famille noble de Sigelman. Ce droit passa vers la fin du 17^{ème} siècle à l'évêque de Bâle qui en jouit encore aujourd'hui. La paroisse, avant 1771, était considérable et fort étendue ; aussi le liber marcarum de 1444, signale un curé et un vicaire à Montsevelier (Mutzwilr)

Curé de Montsevelier.

1. Le premier curé de Montsevelier mentionné dans les actes de nos archives c'appelait le Seigneur Wernher (Dominus Wernherus), Il figure comme témoin dans le procès de l'archidiacre Ulrich de Montsevelier avec le curé de Boécourt en 1321.

2. Messire Pierre Ursanne Molitor de Romont était curé de Montsevelier en 1561. Il était en même temps chapelain de Saint-Imier à Delémont et chanoine Moutier Granval. En 1559 il était receveur du chapitre. Le liber vita (p. 41) de Moutier porte son anniversaire, et un legs pour augmenter la solennalité de l'oclave su Saint sacrement.

3. Messire Walther Juillera fut curé à Montsevelier en même temps que cuatode du chapitre de Moutier en 1606, puis prévot de la collégiale de Delémont en 1607, il mourut en 1608.

4. Messire Jacques Roy ou Reyis fut vuré de Montsevelier jusqu'en 1619 qu'il résigna ce poste.

5. Messire Pietre Bögius fut nommé par le collalens Melchior Sigelmann de Delémont, curé de Montsevelier, le 1^{er} juillet 1619. Il avait célébré sa première messe à Delémont le 10 mars 1588 ; il avait été nommé le 9 mai 1585 par l'évêque de Bâle Christophe de Blarer, chapelain de Ste-Croix, puis de St-Michel, à Delémont. Il entra en 1607 dans le chapitre de Moutier ; il fut en 1609, nommé curé de Delémont, puis doyen du chapitre de Salignon.

De Delémont, nous ne savons pour quels motifs Messire Bögli passa en 1619 à la cure de Montsevelier. Les chanoines de Moutier lui donnèrent aussitôt un remplaçant dans leur chapitre Messire Böglet, irrité de ce mode de faire, quitta Montsevelier, et se retira en Alsace. Il mourut curé près Einsisheim en 1623.

6. Messire Marc Kottelat remplaça le chanoine Böglet en 1621. Il était né à Delémont en 1589 ; ordonné prêtre en 1615 à Cologne, il fut d'abord comme administrateur pendant un an à Vellbach puis durant 5 ans curé de Liesperg. Il avait fait ses études classiques à Porrentruy et à Molsheim, sa philosophie à Pont-à-Mousson en France et sa théologie à Besançon. On le soupçonna de pratiquer l'alchimie ; il d'en défendit en protestant qu'il avait seulement été l'interprète d'un certain Liégeois qui avait appris aux Soleurois à faire du soufre et autres choses , près de Beinwyl (1) (1) Livre de visite de thomas Henrici, p. 399. . Messire Kottelat comme curé de Montsevelier. Sous l'administration de ces deux curés, il y eut 579 baptêmes dans cette paroisse. M. Gelin mourut en 1649.

8. M. Antoine Chiquel le remplaça à Montsevelier de 1649 à 1670. Il y fit 390 baptêmes.

9. Le noble docteur Wilhelm Bergmann fut curé de Montsevelier de 1670 à 1687. - Les registres portent 649 baptêmes faits par ce digne prêtre.

10. Messire Jean Guerru, docteur en théologie et en droit canon, administra durant 32 ans la paroisse de Montsevelier de 1686 à sa mort. arrivée le 29 mars 1718. Il fut enterré dans le chœur de son église paroissiale, où l'on lit encore son épitaphe.

11. M. François Joseph Bonnemain, lui succéda, et fut aussi pendant 31 ans curé de Montsevelier. Lt fut jurai du chapitre de Salignon. Il parait qu'il eut à se plaindre de ses paroissiens au sujet. de la fréquentation des catéchismes, car nous trouvons dans les archives de la paroisse, une ordonnance du châtelain de Delémont du 2 septembre 1721 qui mérite d'être publiée; elle fera voir la sollicitude qui animait les magistrats d'alors pour le service de Dieu.

« Sur les plaintes qui ont été faites, que nonobstant que la plupart de la jeunesse de la paroisse de Montsevelier fût fort ignorante dans les choses qui concernent leur salut et la doctrine chrétienne, ils ne laissent pas néanmoins de s'absenter et négliger la plupart des catéchismes, se mettant peu en peine d'être instruits; - ainsi que l'on ordonne très sérieusement et sous peines arbitraires, conformément à la synode de Bâle, à tous les pères et mères, tuteurs, maîtres et maîtresses d'envoyer diligemment leurs enfants et domestiques dans la dite doctrine chrétienne ou catholique. Et comme l'on est informé qu'il se commet ordinairement des désordres et bruits scandaleux sur les galeries ou eslos de l'église, et ce, à la confusion de notre religion, avec perturbation des offices divins, en empêchant aussi les autres dans leur dévotion, et dans l'attention nécessaire à la parole de Dieu, l'on ordonne à tous les paroissiens de se comporter avec plus de retenue et de modestie dans l'église, sur peine de 3 livres d'amende applicables à la fabrique, contre tous ceux qui d'ors en avant seront assez téméraires de contrevenir à ce mandement; avec ordre du maire et ambourg de prendre exactement garde on ce que le tout soit ponctuellement observé, et déférer et se décharger sans faute touchant les coupables.

« Donné à Delémont, le 2 septembre 1721. »

Signé: J. G. RINCK, de Baldenstein, châtelain.

Ayant résigné sa cure en 1748, M. Bonnemain mourut le 30 juin 1751. On voit encore son tombeau à l'église de Montsevelier.

12. M. Autoine Koller, de Montsevelier lui succéda comme curé le 7 mars 1748. Il avait été de 1740 à 1744 élève du collège germanique à Rome, d'où il avait rapporté le bonnet de docteur en théologie. Il fut également chanoine de St-Ursanne. Il mourut le 27 avril 1759 et fut enterré dans l'église de Montsevelier où sa pierre tombale existe encore.

13. Son successeur M. Joseph Charmillot fut curé de Montsevelier de 1758 à 1773. Il fonda pour les pauvres de sa paroisse un hôpital dont les revenus étaient assez considérables. La confrérie du St-Rosaire lui dut aussi la fondation d'une messe. Ce fut sous son administration que Mervelier et la Scheulte furent séparés de Montsevelier en 1771. Le curé Charmillot obtint le 17 juin de cette année, du prince évêque de Bale, une pension annuelle de 60 livres bâloises à prélever sur les revenus de la fabrique de Montsevelier. M. Charmillot mourut le 4 décembre 1773 et fut enterré dans son église paroissiale.

14. M. Jean Germain Bouvier fut curé de Montsevelier durant 35 ans. Il était né à St-Ursanne le 10 juillet 1731. Chapelain pendant 16 ans du chapitre de St-Ursanne, il fut nommé en 1774 curé de Montsevelier. La révolution le trouva à ce poste; il ne quitta pas sa paroisse qui était, du reste dans une position exceptionnelle. Il se trouva mêlé, au commencement de la tourmente révolutionnaire à une démonstration religieuse qui aurait pu avoir pour lui de fâcheux résultats. Voici le récit qu'en fait le curé Koetchet, dans son histoire de cette époque si agitée:

« En 1792, un événement remarquable eut lieu à la chapelle de Vorbourg. Les habitants de la vallée de Delémont, voulant se débarrasser des Français, entreprirent de se faire passer pour alliés des Suisses. Ils crurent qu'en montrant les anciens titres de la vallée, ils pourraient en venir à bout. Les maires s'entretenaient de cette affaire, lorsqu'ils se trouvèrent ça et là ensemble. Mais comme tout rassemblement était alors défendu, ils n'osaient se réunir dans un même lieu. En conséquence il fut convenu que le jour de la Visitation de la Sainte Vierge, 2 juillet, tous les maires intéressés à la chose se trouveraient avec des députés de chaque commune à la chapelle du Vorbourg, qu'on y ferait dire une messe et que dans la suite on chômerait cette fête. Le bruit se répandit bientôt partout, de sorte qu'au jour marqué, il y eut dans cette chapelle une grande affluence de monde et ce fut le curé de Montsevelier, vieillard de 60 et quelques années, nommé Bouvier qui y célébra la messe.

Les patriotes de Delémont qui étaient toujours aux aguets, surent tout au matin ce qui se passait. Ils en allèrent d'abord prévenir M. Michaud, commandant de la place. Ils lui firent entendre que ce rassemblement était dangereux, que tous les paysans de la vallée s'étaient réunis pour conspirer contre les Français et les attaquer; qu'il importait de disperser cette troupe s'éditieuse. Le commandant s'étant laissé persuader par ce verbiage, fit battre la générale, et conduisit quelques compagnies de ses gens derrière l'église de la paroisse, leur ordonna de charger leurs armes, d'aller investir la chapelle du Vorbourg et de fouiller tous ceux qui en sortiraient. Les soldats arrivèrent sur la fin de la messe, et bientôt on les sut dans toute la chapelle. Ceux qui étaient chargés de titres et papiers des communes se trouvèrent étrangement embarrassés. Ils s'avisèrent de monter sur le plafond de la chapelle et de cacher leurs papiers sur les poutres de la charpente. Les soldats qui étaient aux portes de la chapelle, fouillèrent quelques individus, mais n'ayant rien trouvé, ils se contentèrent d'arrêter le curé de Montsevelier, qu'ils conduisirent au corps de garde à Delémont. On l'interrogea sur ce rassemblement, mais n'ayant rien pu savoir de lui, on le laissa retourner dans sa cure. Bientôt après l'affaire du Vorbourg, il fut défendu d'entrer en ville avec des bâtons. Il est à croire que c'est depuis ce temps là que ni les bourgeois, ni les messieurs ne sortent plus de chez eux en canne, et qu'ils marchent dans la ville et aux environs même dans les villages voisins, comme des tailleurs; car avant cette époque, tous les messieurs, même les écoliers ne sortaient jamais de chez eux qu'en canne. Les gens de métiers des villes n'en portaient pas à la vérité aux jours ouvrables, mais ils en avaient toujours aux fêtes et dimanches. » (1) (1) T i. p. 138.

M. Bouvier, pour se mettre à couvert des exigences de l'autorité française, se fit reconnaître en 1790, comme bourgeois de Chetelat, paroisse de Sornetan, territoire de MoutierGrandval, compris dans la neutralité helvétique. Les ancêtres du curé de Montsevelier étaient de cette localité. En 1503, Jean Serein Bouvier était allé s'établir à Outremont (Saint-Ursanne).

Quoique demeurant dans son presbytère où il disait la messe, le curé Bouvier faisait par prudence les mariages sur le territoire suisse, Meltingen, à Rohr, à Beinnwil, à Boerschwil, à Erschwil; il baptisait à Montsevelier, comme l'atteste le registre particulier tenu par ce digne ecclésiastique de 1796 à 1808. Les enterrements eurent toujours lieu à Montsevelier comme d'ordinaire, malgré les défenses qui posaient sur les paroisses voisines du district de Delémont. Ce fut dans ces conditions exceptionnelles que la paroisse de Montsevelier traversa la période révolutionnaire. Le curé Bouvier

administra paisiblement son troupeau fidèle jusqu'à sa mort arrivée en août 1809. Il était dans sa 78 année.

15. M. l'abbé Ferdinand Sanner de Delémont, remplaça M. Bouvier, en décembre 1809. Il mourut le 21 février 1821 et fut enterré dans l'église de Montsevelier.

16. Après sa mort, la paroisse fut administrée par M. Monnerat qui était alors vicaire de Mervelier et qui fut plus tard religieux à N.-D. de la Pierre sous le nom de Père Germain.

17. M. l'abbé Etienne Docourt de Bressaucourt, fut curé de Montsevelier en 1823. Des difficultés qu'il eut tout d'abord avec ses paroissiens, le décidèrent à quitter aussitôt ce poste il fut successivement curé de Courchavon (1826.1830), curé de Vendelincourt (1830-1842), vicaire de Grand fontaine et enfin aumônier de l'hospice du château de Porrentruy où il est mort le 21 février 1870.

18. M. l'abbé Jean Pierre Voisard, de St-Brais, administra pendant 48 ans comme curé, la paroisse de Montsevelier de (automne) 1823 à 1871. C'était un prêtre zélé, prudent, instruit, d'une vie exemplaire. Sa mort arrivée le 7 décembre 1871, a laissé d'unanimes regrets dans sa paroisse et dans les localités voisines. Par son testament, M. Voisard a légué 1000 francs pour la construction d'une nouvelle église à Montsevelier.

19. M. l'abbé Jules Froidevaux a succédé au vénérable M. Voisard. Né à La Bosse paroisse de Saignelégier, le 22 septembre 1836, il fit ses études classiques à Porrentruy, à Consolation, à Feldkirch et sa théologie au collège germanique à Rouie. Ordonné prêtre dans la Basilique de St-Jean de Latran, le 21 mai 1864, par le gérant du cardinal Patrizzi, M. l'abbé Froidevaux célébra sa première messe, assisté du R. P. Queloz, procureur général des Rédemptoristes, à la Ste-Trinité, à l'autel de St-Timothée, dans la Basilique de St.Paul-hors-les-murs, il s'est servi dans cette circonstance solennelle de la chasuble et du calice avec lesquels le Pape Pie VII avait dit sa première messe à son retour de l'exil de Fontainebleau. Vicaire à St-Imnier, de 1865 à 1866, à Mervelier de 1866 à 1872, il fut nommé curé de Montsevelier le 19 mars 1872.

Parmi les religieux originaires du Jura nous devons une place d'honneur au très-révérend Père Koller que ses vertus et ses talents ont élevé à la dignité de Provincial des Capucins de Suisse. Le P. Raymond Koller était né à Montsevelier, le 13 février 1771, d'une des familles les plus honorables de la localité: il entra chez les Capucins et fit profession le 9 novembre 1789. Il remplit successivement toutes les charges de l'ordre; il fut lecteur, vicaire, gardien, définitif dans les couvents et hospices de Urseren (1805), Stanz (1818), Baden (1812), Dornach (1818), Frauenfeld (1822), Olten (1825), Soleure (1826), Lucerne (1829). Il fut élu Provincial des Capucins de Suisse le 20 août 1830, dignité qu'il occupa les 3 ans prescrits par l'ordre, jusqu'au 23 août 1833; plus tard il passa au couvent d'Altdorf (1833), Sion (1838), St-Maurice (1838-1847), où il mourut le 19 février 1872, dans sa 81 année, plein de jours et de mérites. Il avait été pendant 53 ans un religieux parfait et un très-digne fils de Saint François.

Le R. P. Théophile Chetelat, de Montsevelier, fait partie de la Congrégation des Rédemptoristes en France. Il a célébré sa première messe à Contamines (Savoie) 1878.

Messire Antoine Koller de Montsevelier était curé de Laufon au commencement du XVIIIème siècle. On trouve son anniversaire fondé et célébré à Montsevelier en 1708.

M. Jean-Baptiste Chetelat, curé actuel de Glovelier, est originaire de Montsevelier.

M. l'abbé Alexandre Lachat de Montsevelier, ordonné prêtre à Fribourg en 1875, (17 juillet) après de sérieuses études faites à Delémont, Luxeuil et au Séminaire de Fribourg revint dans sa paroisse natale après son ordination. Sa santé ébranlée par un excès de travail ne lui permit pas de se livrer, comme il l'aurait voulu, aux inspirations de son zèle sacerdotal. Une maladie longue et douloureuse l'enleva prématurément le 20 septembre 1876, dans sa 25^{ème} année, à l'affection et à l'estime de toute la paroisse de Montsevelier.

Lorsque la paroisse de Montsevelier comprenait encore Mervelier et la Scbeulte, - en 1635 on y comptait 300 communicants. En 1780, Montsevelier seul n'en avait plus que 200. En 1804 Montsevelier comptait 321 habitants; en 1819, 335; - 404 en 1838; - le recensement officiel de 1860 constate à Montsevelier 61 maisons habitées, 83 ménages, 409 habitants, 204 hommes, 205 femmes, 373 bourgeois, le recensement de 1870 accuse 71 maisons habitées, 215 pièces habitables,

463 habitants, 229 hommes, 234 femmes, 97 ménages, 400 bourgeois. Les fermes dépendant de Montsevelier sont: LeGrayerlet, Les Vies-Fourchées, La Jonquille, Le Champre.

Deux lépreux à Montsevelier en 1656. - La maltière ou ladrerie. - Séparation de Mervelier et la Scheulte de la paroisse de Montsevelier 1766 - 1771.

En 1656, il se trouva deux lépreux à Montsevelier. Il fallut les séparer du reste des habitants et leur faire une loge où ils devaient rester confinés jusqu'à l'entière disparition de la lèpre. La paroisse représentée par les honorables Hanslé Koller, maire de Montsevelier, Hans Lachat, maire de la Scheulte, et Pierre Lachat, maire de Mervelier, fit un marché avec maître Henry Bart de Montsevelier, charpentier, pour la bâtisse de cette maltière ou ladrerie. On compte pour le salaire des maçons 15 livres bâloises; pour les charpentiers 12 liv.; pour les tuiles, chaux et carons, 26 liv; pour lattes, clous, pamelles, fenêtres, journées, etc. 22 liv. 5 sols. Les murs devaient avoir 24 pieds de longueur, 20 de largeur, et de hauteur un étage.

Les deux malheureux, atteints de cette horrible maladie, étaient Barthélé et Hanselé, fils de feu Jean Chestelet. On leur fit confectionner des manteaux avec 8 aunes $\frac{1}{2}$ de drap gris acheté à Bâle pour 11 liv. 4 sols; on y ajouta des gants et des travelles (crécelles) qu'ils devaient agiter quand on s'approchait d'eux, pour qu'on évitât leur contact dangereux. La maison des ladres ou maltière fut faite la même année (1656) et ne coûta que 94 livres bâloises (1). (1) Archives du château de Porrentruy, liasse du chapitre de Salignon.

La séparation de Mervelier et de la Scheulte de l'église-mère de Montsevelier ne se fit pas sans de grandes contestations. L'affaire trama en longueur durant plusieurs années et ne se termina qu'en 1771. Déjà en 1766, il y avait au protestation de la communauté de Montsevelier qui se croyait lésée par cette séparation. Mervelier demandait la translation de la cure et du service paroissial sur son territoire et dans son église. C'était renverser les rôles et mettre Montsevelier dans la position que Mervelier déclarait intolérable pour ses ressortissants. On renonça à ce projet et on s'arrêta à la formation d'une nouvelle paroisse qui comprendrait Mervelier et la Scheulte. Le vicaire général Gobel, qui fut plus tard évêque de Lydda et qui périt sur l'échafaud à Paris en 1794, fit une visite et vue du lieu à Montsevelier le 4 décembre 1766. Le curé Charmillot déposa qu'il avait dans sa paroisse, tant à Montsevelier, Mervelier et la Scheulte 518 communiants, que son presbytère était distant de 2 lieues $\frac{1}{2}$ des dernières maisons de la Scheulte; et que l'église était assez spacieuse pour contenir tous les paroissiens. Les demandeurs firent observer que le nombre des habitants de Mervelier et de la Scheulte avait augmenté considérablement depuis 30 ans, et qu'ils formaient actuellement les deux tiers de la paroisse. Le produit des dîmes à Mervelier était de 130 penaux de grains, et 160 d'avoine; la dot valait 200 penaux d'épeautre et 120 en boige; il y avait 22 anniversaires fondés à la chapelle de St-Remy, valant 15 à 18 livres. Pour terminer son enquête, le grand vicaire Gobel constate qu'il fallait 36 minutes pour aller de Mervelier à l'église de Montsevelier qui, mesurée, donna 50 pieds de longueur pour la nef sur $22 \frac{1}{2}$ de largeur. Le chœur avait 24 pieds de long et 21 de large. La chapelle de St-Remy de Mervelier avait 48 pieds 3 pouces de longueur et 21 pieds 6 pouces de largeur. La hauteur des murs dans l'intérieur était de 15 pieds 5 pouces et l'épaisseur des murs de 2 pieds 4 pouces $\frac{1}{2}$.

Le prince-évêque de Bâle, Simon Nicolas de Montjoie, mit fin à ces débats par une ordonnance du 11 juillet 1768 qui démembra les habitants et communiants de Mervelier et de la Scheulte de l'église mère de Montsevelier.

« Nous disons, statuons et ordonnons, pour la plus grande gloire de Dieu, commodité et utilité des habitants et communautés de Mervelier et de la Scheulte, qu'ils seront, ainsi que leurs lieux et bans en dépendant, séparés et démembrés de l'église mère et paroissiale de Montsevelier, pour être en conséquence desservis in divinis en l'église qui sera bâtie à Mervelier, laquelle nous avons éventuellement érigée en titre de vicairie perpétuelle sous l'invocation de St-Pantale, évêque et martyr, ainsi que dès maintenant, nous les séparons, démembrons et érigeons. - La desserte au dit lieu de Mervelier sera faite par un vicaire perpétuel y résidant, la nomination duquel appartiendra en tout temps à nous et à nos successeurs de l'évêché de Bâle...

Les demandeurs bâtiront incessamment à leurs frais au lieu de Mervelier une église assez spacieuse pour contenir le nombre des paroissiens, sur l'emplacement qui joint au couchant celui de la

chapelle de St-Remy, le titre de laquelle nous avons éventuellement supprimé... Pour reconnaissance de l'ancienne dépendance des lieux de Mervelier et de la Scheulte de l'église mère de Montsevelier, voulons que cette dernière ait le droit de percevoir chaque année à la St-Georges, son patron, la reconnaissance de 30 sols bâlois (dont 10 reviendront au curé d'icelle) qui seront payés par la fabrique de Mervelier et présentés sur L'autel à l'église de Montsevelier, à l'office du matin par son receveur ou luminier qui sera en place... (1) (1) Archives du château de Porrentruy. Ce ne fut qu'en 1771 que la paroisse de Mervelier fut érigée définitivement, pourvue d'un curé, et entièrement séparée de Montsevelier.